

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	50 c.
Réclames	50
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
6 Janvier 1882.

Chronique générale.

Il se prépare, à l'occasion de la réunion du Congrès, une comédie dont le but est de faire de cette Assemblée, prétendue souveraine aux termes de la Constitution, une machine de précision obéissant absolument aux ordres de M. Gambetta.

Écoutez les interprètes de la Constitution au sujet des attributions du président du Congrès :

« Ce président, que le Congrès ne choisit pas, mais qu'il subit, puisque c'est de droit, le président du Sénat est revêtu en fait d'un pouvoir souverain ; c'est à lui, en effet, qu'il appartient de délimiter les points sur lesquels le Congrès pourra délibérer. »

Cette situation, qui n'est pas d'ailleurs définie par le texte constitutionnel, vous paraîtra bizarre, et vous vous dites que le Congrès saura bien protester, si la majorité en a envie, contre cette véritable usurpation de son président...

Vous vous trompez : le Congrès est impuissant.

Si la majorité fait mine de vouloir s'émanciper et réviser plus que M. Gambetta ne le tolère, le président — lequel sera probablement M. Léon Say, homme lige et compère de M. Gambetta, — met son chapeau et lève la séance.

Et il n'y a pas de raison pour que cela finisse...

À moins qu'une révolution éclate contre M. Gambetta.

C'est peut-être là que nous attend l'ami du général de Galliffet.

Nous croyons savoir que M. Gambetta était absolument partisan de la mise en dis-

ponibilité du major Labordère ; que le général Campenon partageait cet avis ; et que, si cette mesure n'a pas été prise, c'est parce que les autres membres du conseil des ministres ont fait remarquer à M. Gambetta que ce serait le meilleur moyen d'assurer l'élection du candidat de MM. Clémenceau et Anatole de la Forge.

Dans le projet destiné à hiérarchiser le personnel des employés de préfectures et de sous-préfectures, le ministre de l'intérieur se réserve le droit de nommer les chefs de division de préfectures qui « pourront être pris dans le personnel même des bureaux du ministre de l'intérieur ». Ce sera peut-être un très-ingénieux moyen d'écouler en province certains employés de l'administration centrale dont on veut se débarrasser pour faire place à d'autres.

Dans le projet de loi que prépare en ce moment le ministre de l'intérieur sur les associations civiles et religieuses, ces dernières sont visées d'une manière toute spéciale, ce qui prouve que ce projet de loi a surtout pour but d'atteindre les associations religieuses, dont l'existence deviendra désormais impossible.

Le *Petit Moniteur* a publié l'information suivante :

« On affirme dans le monde politique que M. Gambetta aurait désarmé les dispositions hostiles du gouvernement italien au sujet des affaires tunisiennes.

« Ce résultat n'aurait pas été obtenu toutefois sans compensations. Ainsi le cabinet du 14 novembre aurait pris l'engagement d'intervenir auprès du Vatican pour empêcher le départ du Saint-Père de Rome.

« Des démarches à cet effet auraient déjà été faites par lui. M. Gambetta aurait menacé le Saint-Siège de la dénonciation immédiate du Concordat le jour où Sa Sainteté aurait quitté Rome. »

Des maîtres du jour, tout est possible. Néanmoins, il faut dire à M. Gambetta qu'il se trompe d'adresse s'il espère imposer par la menace ses vues au Souverain Pontife. Le Pape, dans sa sagesse, fera ce que lui conseillera le bien de l'Eglise, et ne cédera en cela ni aux conseils, ni aux menaces des ennemis avérés de l'Eglise, et surtout de ceux entre les mains desquels le Concordat, par une odieuse interprétation, au lieu d'être une garantie, devient un instrument d'oppression pour le culte catholique.

On lit dans le *Paris* :

L'année 1882 sera bonne pour les instituteurs, surtout pour les institutrices.

Le traitement des instituteurs va être augmenté, et celui des institutrices assimilé à celui des instituteurs.

L'élévation des traitements entraînera quelques modifications dans le classement des maîtres et maîtresses d'écoles.

Le projet de loi préparé par M. Paul Bert supprime la catégorie des adjoints et les transforme en instituteurs stagiaires, le stage durant deux ans, à l'expiration desquels ils deviendront titulaires et prendront rang dans la cinquième classe.

Voici maintenant quelle serait l'échelle proportionnelle des nouveaux traitements :
Instituteurs et institutrices stagiaires, 900 francs.

Instituteurs et institutrices de 5^e classe, de 1,000 à 1,200 fr.

Instituteurs et institutrices de 4^e classe, de 1,300 à 1,500 fr.

Instituteurs et institutrices de 3^e classe, de 1,600 à 1,800 fr.

Instituteurs et institutrices de 2^e classe, de 1,900 à 2,200 fr.

Instituteurs et institutrices de 1^{re} classe, de 2,200 à 2,600 fr.

En conséquence, le minimum des honoraires est arrêté à 900 francs (stagiaires), et le maximum à 2,600 francs (1^{re} classe).

Mais en outre une allocation supplémentaire de 300 francs serait accordée aux di-

recteurs et directrices d'écoles primaires supérieures ; le brevet supérieur donnerait lieu à une augmentation de 200 francs, la médaille d'argent à une allocation viagère de 400 francs.

Un instituteur primaire muni du brevet supérieur et possédant la médaille d'argent, aurait donc droit à un traitement de près de 3,000 francs. L'augmentation est notable. Sur environ 60,000 instituteurs et institutrices actuellement en fonctions, le tiers des instituteurs reçoivent moins de 4,000 francs, c'est-à-dire pas tout à fait trois francs par jour.

Et cependant on leur demande des études sérieuses, une tenue convenable et un dévouement sans bornes.

Il y a pire : nos 25,000 adjoints et adjointes reçoivent un traitement moyen de 363 francs, un franc par jour. C'est dérisoire et lamentable.

Un instituteur sur 40 et une institutrice sur 47 seulement touchent au delà de 1,500 francs ; un instituteur sur 25 et une institutrice sur 45 reçoivent 2,000 francs.

LES BASILES ROUGES.

Il n'est pas de jour où on ne relève, dans les organes gambettistes et maçonniques, des procédés ignobles, usités contre le clergé catholique, sous les rubriques : *Panier aux ordures, la série noire, ces bons curés*, etc.

Nous en avons déjà cité des exemples. En voici quelques autres :

Au mois de mai dernier, la sœur Saint-Charles, traduite devant le tribunal de police correctionnelle de Bourg, sous l'inculpation d'avoir placé un enfant sur un poêle rougi, fut acquittée.

L'affaire exploitée par la presse radicale fit grand bruit, et, sur l'appel du ministère public, revenait devant la cour de Lyon. La sœur Saint-Charles a été acquittée une seconde fois. Il ressort des débats que cette religieuse a été victime d'une indigne calomnie des francs-maçons de Bourg.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

IV

CŒUR D'OR.

(Suite.)

La mère Salomon, indignée, se contint pour ménager ses habitués ; nécessité du métier de cabaretière.

Les bords rocailleux du précipice de Grand-Pré, pittoresque tranchée naturelle, surplombent à pic la vallée marécageuse où serpente la Sargée au sortir de la forêt du Rocle. Là, le joli ruisseau est profondément encaissé. Mais, une lieue plus loin, le ruisseau, grossi par des sources et des torrents, coule au niveau du plat pays, devient rivière et descend par une pente si douce qu'il a fallu le border de hautes digues.

Or, en allant à sa journée, Bernard s'était aperçu que l'eau s'infiltrait dans les terres. Si l'on n'avait, aux premières crues, une inondation était à craindre.

— Cinq ou six bonnes journées de travail, di-

saient les anciens, suffiraient à cette heure ; mais si la Sargée continue à miner, il en faudra quinze, vingt ou bien davantage pour nous préserver d'un malheur.

Là-dessus, chacun passa son chemin. Personne ne songea seulement à prévenir le maire, prédécesseur de M. le comte du Hêtre, ni les agents cantonniers, fort peu nombreux, négligents et médiocrement prévoyants, selon la coutume.

Parmi les drôles qui accusaient Bernard d'être un gâte-métier, il y en eut bien quelques-uns de l'opinion des anciens.

Mais à quoi bon se presser d'avertir ? La rivière taillait de l'ouvrage.

Autant de plus à gagner quand on s'occuperait de réparer le mal.

— D'ailleurs ! fit Grincheux, les fonds menacés appartenaient à des richards, à M. le comte Palet du Hêtre, qui vivait en fainéant à Paris ; à la veuve de M. Vaurant, l'ancien notaire, femme dure pour le pauvre monde !

— Malin, va ! dit admirativement Durentin, autre ivrogne.

— Préserver la paroisse d'un malheur par quelques journées de besogne ! pensa Bernard ; si j'essayais !

Il se leva deux grandes heures plus tôt, et dès le lendemain, avant le crépuscule, il se mit à l'œuvre jusqu'à l'heure habituelle de son travail.

Puis, d'aventure, il chôma pendant trois jours. — A quelque chose guignon est bon. Il les consacra sans relâche à son ouvrage préservateur.

Quelques gamins oisifs le regardaient faire.

— Aidez-moi, leur dit-il. Je travaille ici pour vos parents, pour vous, pour toute la paroisse.

Moitié des petits flâneurs se mit à gausser avant d'aller plus loin continuer l'école buissonnière. L'autre moitié se mit gaiement aux ordres de Jacques Bernard. Et la future brèche, solidement empierrée, devint le point le plus ferme de la digue.

Les enfants, là-dessus, jaserent chacun en son logis.

Les anciens dirent d'un commun accord que Bernard avait bien fait, et, par une coïncidence frappante, les eaux ayant brusquement monté dans le cours même de la semaine, firent de grands dégâts en aval, peu au-dessous de la paroisse de Soreillac.

— Sans ce cœur d'or de Bernard, nous courrions de grands risques ! disaient les vieux connaisseurs.

De proche en proche, le maire, qui habitait à près de deux lieues les bords de la Sargée, eut vent de ces propos, si bien que, au sortir de la grand-messe, sur la place du bourg, il dit publiquement à Jacques Bernard :

— Bien ! très-bien, mon ami. Vous n'êtes ni un insouciant, ni un paresseux, et vous venez, encore une fois, de nous prouver votre bon cœur.

Bon cœur, cœur d'or. — En fallait-il davantage pour raviver la jalousie des piliers de cabaret ? Le jeune journalier devint leur bête noire.

Grincheux et Durentin entr'autres ne cessaient de dire de lui pis que pendre. Ils l'avaient dérisoirement surnommé *Cœur d'or*, et est honorable sobriquet fut pris en mauvaise part, faut-il l'avouer, par un nombre incroyable de compères, de commères et de belles jeunes filles à grandes coiffes ornées de dentelles.

V

BONNES ET MAUVAISES GENS.

Toujours d'accord pour dauber sur le ridicule *Cœur d'or*, sur cet insupportable garçon qu'ils eussent assurément traité de Don Quichotte rustique s'ils avaient connu le chef-d'œuvre de Cervantes, toujours gouailleurs, railleurs, médisants et disposés à nuire à Jacques Bernard, Grincheux et Durentin n'étaient pas du même avis sur une infinité d'autres sujets.

Après boire, ils se querellaient souvent. Grincheux était laquin, Durentin brutal et de beaucoup le plus fort.

Certain soir, sur la place du bourg, les deux ivrognes, pris d'eau-de-vie, en vinrent aux voies de fait.

Bernard passait ; il court, les sépare, mais reçoit un terrible coup de poing en pleine figure.

A Céret, le citoyen Massna, maire du Boulou, a été condamné par le tribunal à 4,000 fr. d'amende pour dénominations calomnieuses.

L'organe du ministère public, non-seulement n'a pas pris sa défense, mais il s'est fait un devoir de flétrir ce Basile municipal. « M. Massna, a-t-il dit, personnifie la honteuse dénonciation. C'est le grand dénonciateur de l'arrondissement. Il a dénoncé le sous-préfet, le parquet de Céret, les juges du tribunal, etc. »

Les Basiles rouges ont raconté que le curé de Saint-Georges d'Oloron, nommé Nicou, a été condamné à quinze années de travaux forcés pour attentats contre les mœurs.

Il n'y a ni abbé Nicou ni église Saint-Georges à Oloron; il n'y a pas eu de procès pour attentat aux mœurs. Tout est mensonge et calomnie dans ce racontar qui a fait le tour de la presse radicale.

Le 19 novembre dernier, on pouvait lire dans le *Patriote*, sous le titre: *La série noire*, les lignes suivantes:

« Dans la soirée du 20 août dernier, M. Chavannes, curé de Vernay, dans l'Ardèche, déchargeait un revolver dans la direction d'un groupe de jeunes gens qui chantaient la *Marseillaise*. Le tribunal correctionnel de Tournon vient de condamner l'abbé Chavannes à huit jours de prison et 50 fr. d'amende. »

Le *Patriote* avait écorché tous les noms propres: il s'agissait de l'abbé Chavaune, curé de la Vernaz, près Thonon.

Eh bien! nous trouvons dans la *Gazette des Tribunaux* des 2-3 janvier 1882 l'arrêt de la Cour de Chambéry qui « réforme le jugement déféré, et renvoie le prévenu quitte et absous des fins de la plainte, sans dépens. »

Il a été prouvé par l'avocat qu'un indigne complot avait été tramé pour perdre le curé, et que trois jeunes gens, les frères Garin, qui faisaient partie de la bande, et dont l'un avait très-vraisemblablement lui-même tiré les coups de revolver, se sont enfuis en Amérique, pour échapper aux responsabilités qui pesaient sur eux.

Les feuilles bertistes de l'Yonne ont annoncé que le curé de Serolin était accusé d'attentat à la pudeur. — *La vérité est que les deux femmes qui l'avaient calomnié ont été condamnées à la prison et à l'amende par le tribunal de Sens.*

La Cour d'appel de Paris, comme nous le disions l'autre jour, a acquitté de nouveau en appel le digne abbé Renault, curé de Montacher (Yonne), qui a subi une détention de 45 jours par suite d'une machination infâme des Basiles rouges qui formaient dans le pays des Paul Bert et consorts une confrérie aussi lâche qu'impudente.

Ce double acquittement n'est pas seulement flétrissant pour les Basiles rouges du

cru, mais il atteint aussi les juges de paix et les magistrats du parquet qui les ont écoutés avec une complaisance qui a révolté dès le premier jour la conscience publique.

On annonce que l'un des organisateurs du complot dont le digne curé a été la victime a remis à son défenseur un acte de rétractation, où il affirme la fausseté des témoignages qui ont servi de motif ou de prétexte à ce procès.

C'est un devoir sacré de publier les documents de ce genre, pour montrer aux honnêtes gens ce que deviendrait la justice en France si elle était pour longtemps encore à la merci des maîtres du quart d'heure.

Maintenant, les journaux qui mettent tant d'ardeur à composer des séries noires, rectifieront-ils les faits avancés par eux? Ce serait pourtant de toute justice. Mais ce dont nous sommes bien certain, c'est que les Basiles rouges n'en continueront pas moins leurs indignes calomnies.

ALGÉRIE et TUNISIE.

D'après une correspondance du *Petit Marseillais*, voici quel serait le plan de bataille des marabouts pour une attaque prochaine:

Si-Kaddour et Bou-Amena, réunis, attaqueraient nos Laghouat; mais comme presque toute cette tribu leur est déjà dévouée, et qu'un certain nombre de ces indigènes sont déjà parmi les contingents rebelles ou suspects, ils voudraient seulement entraîner leur défection complète, car, ayant été raziés par nos goums, ils ne peuvent leur offrir un riche butin. Pendant ce temps, Si-Slitman opérerait dans le Djebel-Amour. On ne se rend pas compte de son but, sauf que cette diversion diviserait nos forces.

Gabès, 23 décembre.
(Par exprès jusqu'à Tunis.)

La colonne mobile, qui a opéré dans le Sud de Gabès, rentre aujourd'hui au camp de Ras-el-Oued. Depuis Tamazert, point extrême de l'expédition, la marche s'est effectuée sans incident par Djallich, Zabgaba, Maret et Ketara.

Le colonel Allegro a reçu la soumission des habitants des Ksours.

Gabès, 26 décembre.

La colonne Logerot quitte Gabès aujourd'hui, se dirigeant vers Sousse par Sfax.

Le colonel Allegro a pris le commandement de Gabès, où il est, comme on le sait, nommé gouverneur.

Il l'accompagnera pas la colonne.

Le colonel Jamais reste à Ras-el-Oued avec trois bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie.

On commencera prochainement la construction d'une redoute.

Le général Logerot arrivera probablement à Sousse le 5 janvier.

On croit généralement que, dès son arrivée à Sousse, la brigade sera embarquée pour Toulon. (Agence Havas.)

Etranger.

ITALIE. — On lit dans le *Popolo Romano* du 3 janvier:

« Jusqu'ici, les négociations de l'Allemagne avec le Vatican, que semble devoir continuer la mission confiée à M. Busch, ont eu pour but unique de régler définitivement la question des nominations et des promotions et celle de l'administration ecclésiastique en Prusse seulement, sauf à étendre plus tard cette espèce de concordat à tout l'empire allemand. »

» Dans ce dernier cas, le Vatican se réserverait le droit d'étudier la proposition, attendu qu'il est lié par un accord antérieur avec la Bavière, la Hesse, Bade, etc. »

(Agence Havas.)

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Cologne* annonce que les autorités militaires ne mettent aucun obstacle à l'entrée d'un certain nombre d'officiers instructeurs allemands dans l'armée turque.

Berlin, 3 janvier, 10 h. 50 soir.

Aujourd'hui a eu lieu, en présence de la cour, une représentation du *Lohengrin*. La salle était comble. Toutes les places étaient louées d'avance. M^{me} Albany, dans le rôle d'Elsa, a obtenu un vif succès.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 janvier.

Le marché est plus faible aujourd'hui; la raison c'est que les cours élevés de la veille ont provoqué des réalisations suivies et qu'il existe encore une grande liquidation.

On inscrit: 84.40 et 84.05 sur le 3 0/0; 114.50 et 114.37 sur le 5 0/0.

Les consolidés anglais sont en hausse de 5/16 à 99 15/16; les places allemandes sont indécises.

La Banque de France est en avance de 50 fr. à 5,850.

Le bilan accuse 17,769,000 fr. de diminution dans l'encaisse dont 7,110,000 en or, les bénéfices de la semaine sont de 2,306,000 fr.

Sur le Crédit Foncier de France il y a bien quelques réalisations qui pèsent sur les cours qui débutsent à 1,765 pour finir à 1,770.

A 665, on constate de bons achats sur les Magasins de France et d'Algérie.

Le placement en obligations de l'Hypothèque Foncière représente pour l'épargne le meilleur de tous les placements.

On cote 890 et 900 sur le Crédit Lyonnais avec tendances excellentes.

A 4,030 on demande, pour les portefeuilles des premiers de nos capitalistes, les actions de la Société Française Financière.

Les titres de la Société des Villes d'Eaux, 4, rue Chauchat, pris à 200 fr., sont des titres qui donnent un revenu excellent fixe de 6 0/0, plus un dividende de 12 0/0.

On fait 800 sur la Société Nouvelle; ce recul n'est que passager et est dû à la liquidation seulement.

La Banque Romaine est toujours aux mêmes cours, la tendance est évidemment à la hausse.

On constate de nombreuses demandes à 310 sur le Maletra et aux environs de 700 sur la Grande Compagnie d'Assurances.

La Société Générale de Fournitures Militaires qui clôture à 320 reprend des cours plus en harmonie avec la prospérité de sa situation.

807 sur le Rio-Tinto; la Société vient de donner aux conditions de son exploitation, un caractère de

fixité et de régularité qui la place dans une situation exceptionnelle.

Chronique militaire.

Les officiers généraux de la marine qui sont atteints, en 1882, par la limite d'âge, sont: MM. le vice-amiral Cloué, ancien ministre de la marine, les contre-amiraux Buret et Laribaudière, les commissaires généraux Gilbert-Pierre, Maze, Dauriac; l'inspecteur en chef Vermol et l'inspecteur général du génie maritime Marielle.

Aucun général ne se trouve atteint par la retraite légale dans l'artillerie et l'infanterie de marine.

Le voyage du général Saussier en France n'a d'autre cause que la nécessité où s'est trouvé le chef militaire de l'expédition tunisienne de venir assister à la réunion annuelle des commandants de corps d'armée qui se tient au ministère de la guerre, à l'effet de déterminer l'avancement du personnel des officiers.

Le séjour du général Saussier en France sera de courte durée.

DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE DU SOLDAT.

L'expédition de Tunisie a mis au grand jour l'incurie d'un ministre de la guerre. La presse, la tribune, l'opinion publique ont fait justice de cette imprévoyance qui a exposé nos soldats aux souffrances, aux misères, aux maladies. Hôpitaux, ambulances sans lits, sans matelas, sans médicaments, sous un climat meurtrier, alors que nos soldats avaient moins à lutter contre les dangers du champ de bataille que contre la fièvre et les épidémies, c'est le spectacle donné à la France. Ces faits ont eu un grand retentissement, parce que nos soldats étaient sur le sol ennemi et que le cœur de la France est avec eux dès qu'ils sont exposés. Nous voudrions appeler l'attention sur une situation aussi grave, plus peut-être, parce qu'elle est permanente; c'est celle faite à nos soldats dans toutes leurs garnisons.

Presque tous les ans, on apprend que des maladies contagieuses, particulièrement la fièvre typhoïde, frappent tel ou tel régiment; ces épidémies vont augmentant en intensité et en étendue. Il y a là un sujet de préoccupation pour les chefs militaires, pour les législateurs et pour toutes les familles françaises. La loi du 27 juillet 1872, qui a rendu le service obligatoire, qui a imposé à tous l'éducation militaire, a par cela même créé des devoirs au gouvernement; sa sollicitude doit être plus active, plus prévoyante pour ces enfants, ces hommes qu'on lui a confiés. Le budget de la guerre est assez lourd pour qu'en retour les familles soient exigeantes. Si elles acceptent avec générosité les épreuves et les périls qu'impose le patriotisme, elles doivent au moins espérer que la santé de leurs enfants sera préservée.

Il est un moment particulièrement dangereux pour la santé du soldat, c'est à l'arri-

— bien fait! Et personne n'approchait plus de chez lui, j'ai pensé que ce serait mal de le laisser toujours seul.

— Ta! ta! ta! finassier! on vous voit venir! Et un madré compère qui n'avait encore rien dit. Vous n'êtes pas si bonasse que le pensent les voisins. Vous placez votre patience à gros intérêts comme le vieux grigou a placé ses écus: pas bête! Simon a le sac!

Bernard ne protesta point. Chose certaine, la cécité de Simon n'avait fait qu'accroître son avarice, car, craignant toujours de manquer du nécessaire, il acceptait les bons offices du pauvre journalier sans autre rétribution que de vifs remerciements.

Enfin, par la suite, les soins affectueux ayant dégénéré en habitude, le mauvais caractère de l'aveugle reprit le dessus; souvent il grondait avec rudesse son charitable visiteur.

— Joli plaisir! disaient les vauriens, au lieu de boire, trinquer et chanter avec nous, aller se faire bougonner par le grippe-liard.

On passe de pires propos. — Je le distrais, je lui suis utile, pensait Bernard, et ma présence préserve sa pauvre petite Jeanne de ses mauvaises humeurs.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Eh bien! Grincheux qui, s'il eût reçu ce coup dirigé sur sa poitrine, Grincheux qui en aurait peut-être longuement souffert, fut le premier à rire de la joue pochée de son défenseur.

— Quand des soulards se battent, dit un bonhomme narquois, laissez-les faire, tant pis pour eux! Moi, je m'écarte de peur des éclaboussures.

— J'ai vu, lui répondit Bernard, que Grincheux allait se faire assommer, car Durentin ne se connaissait plus; j'ai voulu empêcher un malheur, je l'ai empêché; j'en suis bien aise.

— Vous n'êtes pas difficile! Hier soir, Grincheux se moquait de vous et Durentin en faisait autant.

— Possible! Mais la mère Grincheux et ses enfants sont venus me remercier de tout leur cœur; et la femme de Durentin m'a dit en me serrant la main: — Sans vous, Bernard, mon mari serait peut-être bien en prison, car du train qu'il y allait, il courait risque de tuer Grincheux.

— Allons! allons! vous êtes un pauvre fou qui perdez votre temps à obliger des ingrats.

— Oh! fit Bernard, ceci m'est particulièrement égal; il n'y a que les ingrats qui soient à plaindre.

Ce généreux garçon que détestaient les mauvais gars, que les sournois tournaient en dérision et que dédaignaient les jeunes filles, n'avait pas l'air de s'en douter. Il était jovial, aimable chanteur et recherché comme tel pour les veillées d'hiver. Quoique les chômages réduisissent souvent à rien

son mince salaire, il ne s'en plaignait pas, n'enviait personne et paraissait content de son sort.

— Je suis bien portant et vigoureux. J'ai eu le bonheur d'échapper à la conscription et n'ai pas été forcé de quitter le pays.

Il aimait le clocher de sa paroisse, bon et salubre amour. Aucune de ces ambitieuses pensées, qui entraînent la ruine de Colas, n'avaient accès dans son esprit, sain comme son cœur.

— Il faut travailler n'importe où; contentement passe richesse. Après la mort de mon brave père, j'ai trouvé bon accueil chez tout le monde. Oh! les gens charitables ne manquent pas en Soreillac, Dieu merci! Les jours où je n'ai point d'ouvrage, je puis aller manger la soupe chez plus de dix, de vingt et voirement de cinquante.

— Tous ceux qui ont le plaisir de vous recevoir, ami Jacques, savent bien qu'ils n'y perdent point.

— Dam! il est de fait que je les oblige plus volontiers que les autres; et m'est avis que les choses n'en iraient pas plus mal si on se rendait services pour services entre tous et à chaque bonne occasion.

Les faits et gestes de Jacques Bernard étant d'accord avec ses paroles, il jouissait en somme de l'estime de tous les honnêtes gens de la paroisse, et chacun connaissait sa serviabilité; tel qui le blâmait et le raillait, y avait recours au besoin.

— Mon garçon, lui dit une commère, on assure

que, maintenant, chaque soir, et souvent au milieu du jour, vous allez tenir compagnie à ce mauvais cœur de Simon.

— Oui, je vais souvent chez Simon, c'est vrai!

— Pas possible! s'écria une autre voisine.

— Après tous ses mauvais procédés envers vous!

— Je ne suis pas rancunier! Vieilles histoires.

Simon était précisément le fils du paysan qui avait abandonné à Claude Bernard ces quelques toises de terrain occupées par la mesure de Jacques. Au regret de l'acte de libéralité de son père, il n'avait cessé de gêner son pauvre voisin, tant qu'il fut le propriétaire des champs contigus. Mais l'histoire était vieille, en effet, Simon ayant vendu tous ses biens de fonds pour s'établir au bourg de Soreillac, dans une maison où il vivait de ses rentes.

— Vous en a-t-il fait des misères, ce vieux cancre! Il a creusé un fossé tout exprès pour vous empêcher de couper au court par le sentier des Frènes.

— Il vous a refusé l'usage de son puits.

— Est-ce qu'il ne vous a pas fait clore votre petite fenêtre de derrière?

— Tout cela était son droit.

— Eh bien! le vôtre est de l'oublier dans son coin comme il l'a tant mérité.

— Dam! fit Jacques Bernard, quant tout à coup il est devenu aveugle, trop de gens ont dit: c'est

des nouveaux contingents; à cette époque, se déclarent d'ordinaire les épidémies. Comment en serait-il autrement? A vingt et un ans, l'homme est prédisposé à certaines affections contagieuses, à la fièvre typhoïde en particulier. C'est un avis partagé par les médecins qui se sont occupés de ces questions.

Or, à cet âge-là, par l'entrée dans l'armée, les jeunes gens changent à la fois de climat, de nourriture, d'hygiène, de mœurs, d'occupations, et ces changements ont lieu sans transition du jour au lendemain.

N'en a-t-il pas toujours été ainsi? répondra-t-on. Non. Avant la loi de 1872, très-peu de jeunes gens entraient dans l'armée composée de réengagés, quarante mille jeunes gens au plus formaient le contingent annuel. Aujourd'hui il atteint cent quarante à cent cinquante mille hommes. L'armée donc, constituée par des hommes ayant plus de vingt-cinq ans, pouvait mieux résister aux influences délétères.

Les recrues, d'autre part, n'étaient pas transplantées subitement de leurs foyers dans la caserne. En un jour changer de climat, quitter sa famille, le labeur accoutumé, pour être soumis à la discipline, perdre la vie au grand air pour s'enfermer dans une caserne, ce qui est le cas du plus grand nombre de tous les habitants de la campagne, qui résisterait à tant d'influences? Ajoutez au mal du pays, qui affecte certaines populations, l'agglomération, et il n'est pas nécessaire de chercher d'autres causes aux épidémies.

Voilà le Breton qui échange son climat humide pour le soleil du Midi, le Méridional est transporté dans les pays des brouillards, l'habitant des montagnes descend dans la plaine; ainsi la nature est parlout forcée.

Cela n'est pas nouveau; autrefois aussi les contingents changeaient de climat, de région, mais avec combien plus de ménagements, tandis que le chemin de fer, en quelques heures, en un jour au plus, a porté le conscrit jusqu'à son régiment! Il y a vingt ans c'était vingt jours, un mois qui séparaient le départ de l'arrivée.

Chaque régiment envoyait un officier et quelques sous-officiers au département qui lui fournissait une centaine de recrues. Ces hommes, tous de la même commune ou de communes voisines, se connaissant par conséquent, formaient un détachement qui se mettait en route, jet par journées d'étapes traversait la France, gagnait son régiment. Premier avantage: s'ils changeaient de climat, ils n'échangeaient pas de relations; ils étaient avec leurs parents, leurs amis, leurs voisins; le mal du pays avait moins de prise sur eux; la marche journalière à faire les arrachait aux préoccupations de la séparation, à la rêverie et à la tristesse. La distraction naissait à la vue des contrées traversées: le gîte d'un jour échangé le lendemain accoutumait au grand et long changement.

De plus, cette existence n'était pas encore la vie militaire; on avait des chefs, mais on n'avait encore ni la caserne, ni la discipline de tous les instants, ni la vie en commun; c'était par transition qu'on passait de son village, de ses mœurs à la vie de régiment; aujourd'hui le passage est brutal et trouble profondément certaines natures que la tristesse prédispose aux atteintes des contagions.

Comment éviter cet inconvénient, ce danger? En disant pour ainsi dire le novice militaire, en n'accumulant pas à la fois tant de nouveautés dans l'existence d'un homme.

Si vous le transportez subitement dans la caserne, ne le changez pas au moins de climat; que son œil reconnaisse son ciel, ses paysages accoutumés, que sa poitrine respire l'air natal, ou du moins, s'il est indispensable de l'envoyer au loin, que le trajet se fasse avec lenteur; qu'il ne devienne soldat que peu à peu, qu'on dénoue au lieu de les arracher les liens qui l'attachent à la famille, au sol natal.

Nous le répétons, en un jour s'éloigner des siens, vivre avec des inconnus, sous un régime sévère, changer de nourriture, de mode d'habitation, de travaux, de climat, c'est trop pour un homme de vingt et un ans; l'ennui, la tristesse s'emparent de lui, et il devient la proie de la maladie. Combien de jeunes gens partis pleins de force ne reviennent plus, ou reviennent affaiblis par le mal!

C'est parce que nous sommes les défenseurs opiniâtres des institutions militaires,

liées à l'indépendance de la patrie, que nous sommes partisans de tous les ménagements qui ne nuisent pas aux principes vitaux de l'armée. Intraitables sur les questions de discipline et d'autorité, nous approuvons et sollicitons toutes les améliorations au sort du soldat.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous n'avons pas souvent occasion de donner des éloges à notre administration municipale; aussi devons-nous saisir avec empressement les rares circonstances qui se présentent. Aujourd'hui, nous féliciterons nos édiles de l'heureuse innovation qu'ils ont introduite au théâtre en faisant installer dans les couloirs, les galeries, sur la scène, 24 lampes à huile pour servir en cas de panne si l'on devait fermer le compteur du gaz.

Le bruit a même couru hier soir que l'on compléterait les mesures de précaution, pour la sécurité du public, par l'installation d'un rideau métallique.

LISTES ÉLECTORALES.

Nous rappelons que c'est au commencement de janvier qu'a lieu la révision annuelle des listes électorales, politiques et municipales.

Voici les époques des diverses opérations et des délais que chacune comporte:

Du 1^{er} au 30 janvier, une commission formée du maire ou, à son défaut, d'un adjoint, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, et d'un délégué municipal, procède à la révision des listes électorales; terme de l'opération, 10 janvier.

Délai pour dresser le tableau de rectification, du 11 au 15 janvier.

Délai ouvert aux réclamations, vingt jours, du 16 janvier au 4 février.

Délai pour les décisions de la commission municipale, cinq jours, du 5 au 9 février.

Délai pour la notification des dernières décisions de la commission, trois jours, du 10 au 12 février.

Délai d'appel devant le juge de paix, cinq jours, du 13 au 17 février.

Délai pour les décisions du juge de paix, dix jours, du 18 au 27 février.

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, trois jours, du 28 février au 2 mars.

Délai d'appel en cassation, dix jours, du 3 au 12 mars.

Clôture des listes, 31 mars.

Musique Municipale.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un Concert, dans les salons de la Mairie, dimanche prochain 8 janvier, à 8 heures du soir.

Programme.

1. Ouverture de *Nabuchodonosor*, de Verdi: Musique municipale.
2. Fantaisie sur *Lucrezia Borgia*, de Donizetti, pour hautbois: M. Guidé.
3. *Ma Voisine*, bluettes, chantée par M. X.
4. *Emira*, fantaisie: Musique municipale.
5. Le grand air des *Mousquetaires*, chanté par M. X.
6. Fantaisie sur la *Traviata*, pour hautbois: M. Guidé.
7. *Oh! Monsieur! saynète*, par M. F.
8. *La Saumuroise*, bluettes inédites, chantées par un Amateur.
9. Ouverture des *Diamants*, à grand orchestre, par des Amateurs.
10. *Rêves d'Amour*, grande valse: Musique municipale.

V. MEYER.

ANGERS.

Le recensement. — Suivant le *Patriote*, les documents parvenus à la Mairie relatifs au dénombrement de la population établissent qu'Angers possède actuellement 64,533 habitants.

Il est probable que lorsque le contrôle qu'on opère en ce moment sera terminé, le chiffre que nous venons d'indiquer sera dépassé.

Ce serait, dit l'*Union de l'Ouest*, sur le recensement de 1876, une augmentation de plus de 15,000, bien étonnante, presque merveilleuse.

Un petit dialogue-rébus, entendu devant la Mairie d'Angers, est suivi, dans le *Patriote*, de l'entrefilet suivant:

« On annonce, comme devant paraître incessamment, un Code de procédure à l'usage des fripons, ou l'art de payer ses dettes en invoquant la prescription. »

TOURS.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« On nous conte une petite anecdote qui prouve qu'en fait d'étrennes, il est souvent sage de s'abstenir. »

« Dans un atelier, quelqu'un inaugure la coutume du cadeau traditionnel. Pensez-vous que chacun fut satisfait de cette innovation? Il s'en faut. Il fut fait dans l'atelier cette aimable réflexion: »

« — Quel petit cadeau! Ce qu'il nous fallait, c'est un louis au fond d'un sac de bonbons! »

« Ce qui prouve une fois de plus qu'on a toujours tort de vouloir complaire à certaine catégorie de personnes. »

CHATELLERAULT.

Le dernier recensement de la population châtelleraudaise a donné les chiffres suivants:

Population, 18,280 habitants;

Nombre de ménages, 5,027;

Nombre de maisons, 3,323.

NIORT.

L'*Indépendant* nous annonce que, rue Saint-Gelais, à Niort, le nommé Brisson, marchand de vins, a tiré un coup de revolver sur sa femme; la balle est entrée sous la tempe, à côté de l'oreille; elle n'a pu encore être extraite.

Le mobile du crime serait la jalousie.

L'auteur de l'attentat a été arrêté.

De même que dans les autres départements voisins, la clôture de la chasse, dans la Loire-Inférieure, aura lieu le 15 janvier.

SAINT-NAZAIRE.

Un grave accident est arrivé la semaine dernière:

Le jeune C... était à la chasse avec un de ses amis; il venait de traverser un fossé, lorsqu'en retirant son fusil qu'il avait pris par le canon, le coup partit et la charge tout entière vint se loger dans sa poitrine.

M. le docteur Benoist, appelé en toute hâte, ne put que constater l'état du blessé, qui laisse peu d'espoir à sa famille.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

DIMANCHE 8 janvier 1882.

DEUXIÈME ET DERNIÈRE REPRÉSENTATION
Donnée par la Compagnie des Artistes-Parisiens-Libres.

LE PRÊTRE

Pièce en 7 tableaux, de M. Charles Buet (grand succès du théâtre de la Porte-St-Martin).
M. GEORGES HAUBERT, de l'Odéon, remplira le rôle de l'abbé Patrice.
M. STEPHEN, de la Gaîté, celui d'Olivier Robert.
Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

LUNDI 9 janvier 1882.

Le grand succès du jour
UNE 3^e REPRÉSENTATION DE

LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Duru et Chivot, musique d'Edmond AUDRAN.

A VENDRE

Une bonne Machine fixe
HORIZONTALE

Forcée nominale à chevaux, avec chaudière à deux bouilleurs de force bien supérieure à la machine, réservoir avec réchauffeur, tuyauterie, un giffard et accessoires.

S'adresser, pour voir et acheter le tout, maison MAZOYER, BALME et C^{ie}, 14, quai de Limoges, ou à M. HUBERT, constructeur-mécanicien, à la Croix-Verte, Saumur.

TOLMER & C^{ie}, Imprimeurs-Éditeurs, 2, rue de Madame, Paris.

JOURNAL DES
CONNAISSANCES UTILES

LA FAMILLE, L'ÉCOLE, LA FERME, L'ATELIER
PARAISSENT TOUS LES SAMEDIS

20 pages de texte ornées de nombreuses gravures inédites.
Arts et Métiers — Recettes, Procédés et Formules — Enseignement — Agriculture — Horticulture — Voyages — Application des sciences chimiques, physiques et industrielles.

Le Numéro: 30 centimes

ABONNEMENTS: Paris, Un an: 14 fr. — Six mois: 7 fr. 50.
Départements: Un an: 15 fr. — Six mois: 8 fr.

Les 2 volumes des *Connaissances Utiles*, formant 1,500 pages et 450 gravures, 10 fr. au lieu de 25 fr.
Envoyer 1 fr. 25 en sus pour port.

Prime du Journal aux Abonnés d'un an
LA CONQUÊTE DU GLOBE
LA DÉCOUVERTE DES PÔLES
Par Ch. HERTZ

Un splendide vol. gr. in-8 Jésus de 470 pages, orné de 150 gravures et cartes. Reliure riche, tr. dor. 3 fr. au lieu de 10 fr. 50 cent. en sus pour port.
Envoi d'un numéro spécimen contre 30 centimes.

EN VENTE:

ALMANACH D'ARLEQUIN

96 pages illustrées, 20 cent. (15 fr. le cent.)

On peut adresser immédiatement les demandes à Tours, rue Richelieu, 13, et à Paris, chez Bernard, rue du Croissant, 11.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dardres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparé, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N^o 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynan ças (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODBT, propriétaire-gérant.

